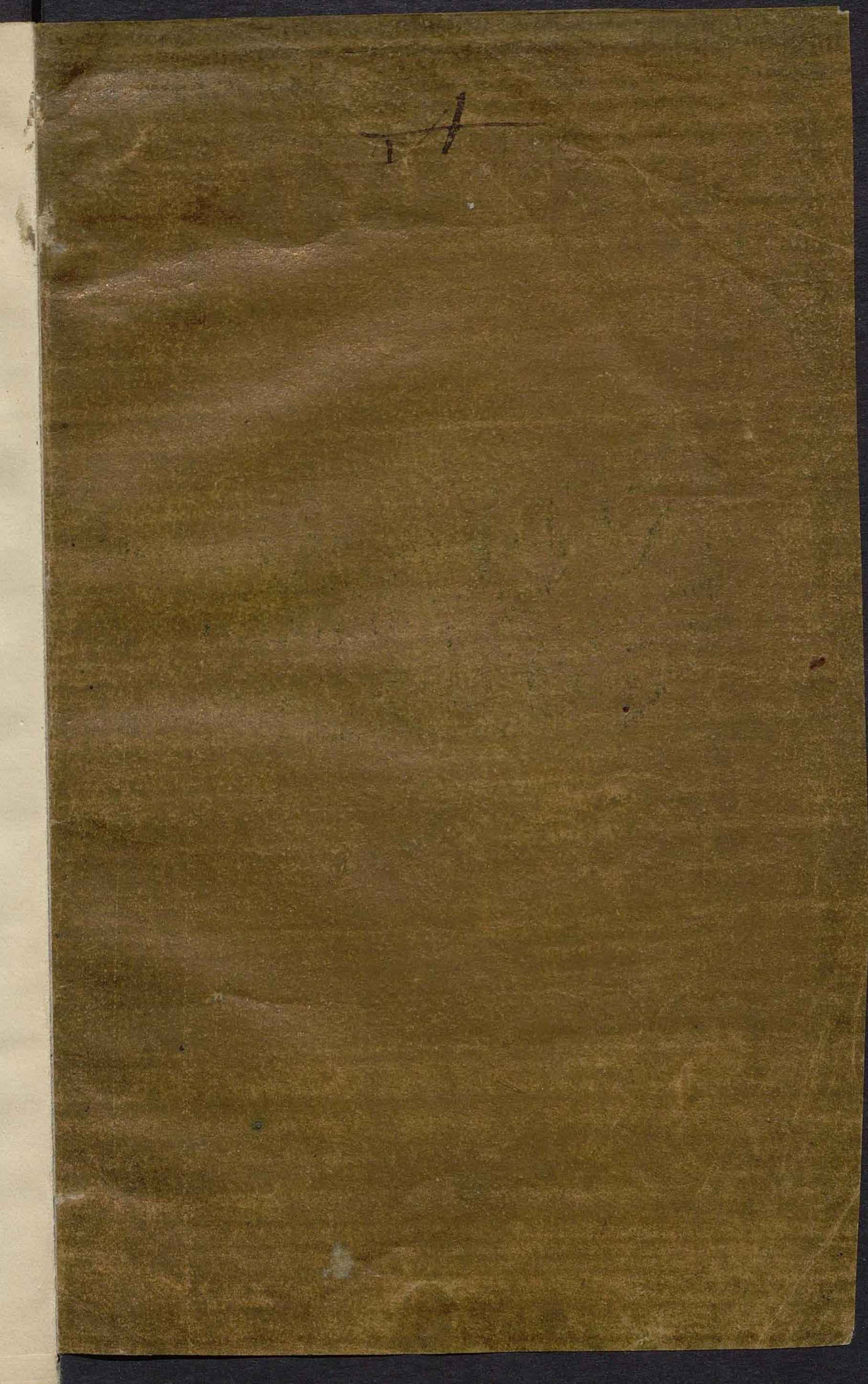


Oprawiono w r. 1936.



1.

W. B. N.

Surowa Krytyka na Nierząd który zgubił Polskę!

Catéchisme des Mystères du Gouvernement de Pologne

tel qu'il était vers l'Année 1735.

Composé

en Langue Anglaise par Mr. Sterne,

puis traduit en Français, & maintenant

enfin en Polonais. Ouvrage

aussi amusant qu'util pour l'instruction

de la Jeunesse.

à Samborz.

de l'Imprimerie de Sa Mjté Jmple. Rle. Apostolique.

Le 10. Janvier, l'an de Grace 1790.

Catéchisme des Mystères du Gouvernement de Pologne.

Demande. Quelle est la forme Politique de la Pologne ?

Réponse. La Pologne est un Roïaume avec, & sans Roi ; Et en même tems une République.

D. Qui a créé cette République ?

R. Les Privilèges, et le désordre.

D. Qui dispose du Pouvoir Législatif, et Exécutif dans la République ?

R. Le Roi, le Senat, & l'Etat-Equestre, qui forment Trois Etats, mais une seule Noblesse.

D. Le Roy est-il Noble?

R. Ouï.

D. Le Senat est-il Noble?

R. Ouï.

D. Les Nonces sont-ils Nobles?

R. Ouï.

D. Ainsi ces Trois Etats, ne composent donc qu'un seul Etat?

R. Pour ceci, c'est un Mistère incompréhensible, que la République n'aïant que le seul Etat Noble pour son Gouvernement, en a fait cependant Trois, & cela aussi artificiellement, que de la seule Personne Roïale Elle a sçûe instituer pareillement un Etat.

D. Ceci prouve donc que toute la Majesté du Gouvernement de Pologne, n'est en effet autre chose que la République des Nobles!

R. Vous ceci c'est une verité averée, chez le Commun des Polonais, que quiconque n'est pas Noble, est à peine un Homme!

D. Mais coment les Droits de la Nature, peuvent-ils se changer par la Constitution de la Nation Polonaise?

R. Eh! que pensez vous! là où il est question de l'Authorité de la Noblesse Polonaise, il faut bien que des Droits aussi minutieux, que ceux de la Loi de Nature, leur cèdent!

D. Il s'ensuit donc que le Laboureur, ou Villageois n'est pas home en Pologne?

R. Assûrement que non.

D. Et coment donc cela, puisqu'il a cependant un Corps & une Âme, et qu'il est home tout come le Noble?

R. Parceque le Païsan de Pologne, n'a que les attribûts de l'Âme, & du Corps; mais quand à sa Personne, elle n'est pas humaine, puisque cette qualité n'est propre qu'aux Nobles, qui etant les maîtres absolûs de ces Esclaves, peuvent les achetter, les vendre, & en tirer tout profit come des Bêstiaux, que l'on vendrait avec quelque Metairie, en en dressant les

les Inventaires.

D. Et le Bourgeois, est-il home?

R. Le Bourgeois n'est pas tout-à fait home non plus, mais c'est un Etre intermédiaire, entre l'home-Noble, et le non-home-Païsan. En un mot c'est-ce que les Théologiens nomment Substantia incompleta.

D. Par quoi les Bourgeois ressemblent-ils aux Nobles?

R. Par leur bien-être, les aisances de la Vie, & l'Education, il est tout de même, & surpasse souvent le Noble, qui ne se distingue dans ces choses d'avec le Bourgeois, que par les Ordres, les Cordons, les

Ru-

les Armoiries, & les Uniformes de Districts & enfin en cela que très fréquement le Noble lui fait bien des Salamalecs, pour qu'il lui prête de l'argent. ×

D. Par quoi le Bourgeois ressemble-t-il, au Païsan Non-homme de Pologne?

R. Par ceci, que le Bourgeois ne peut pas s'approprier toutes les qualités qui ornent la nature humaine

D. Et cela pourquoi?

R. Puisque la Loi le lui defend, par exemple: il ne peut pas aspirer à certains degrés de Vocation dans la Réligion, car la Loi lui defend d'être Abbé Régulier,

ou Evêque de quelque Diocése; — Il ne peut montrer sa Valeur, puisqu'il ne peut devenir Officier; — il ne peut aider sa Patrie par ses Conseils, ni être un Cultivateur util, car il ne peut posseder des Biens-fonds; En un mot la condition de Bour-geois dans la République ne forme nul état, ni nést au rang des Citoïens.

D. De cette façon les Villes de Pologne sont probablement sans habitants.

R. Les habitans des Villes Polonai-ses doivent être regardés, come les Villes du Païs. C, à, d. que ces Villes sont composées de leur Nom, & de leurs Ruïnes; & que leurs habitants sont honorifiés de leurs anciens Droits,

& Prerogatifs, d'un mépris continuel de la Noblesse, & de l'oppression des Starostes.

D. Qui est-ce qui satisfait au besoin du Comerce, des Métiers, & des Vuidanges, dans un Païs aussi vaste?

R. Ce sont les Juifs, puisque quant à leur quantité, il y a à peine la dixie-me partie qui de la Nation s'adonne à ce trafic.

D. Qu'est-ce qui en est la cause?

R. C'est parceque toute espèce de tra-fic, & Métier, & autre negoce est tellement defendû & prohibé à la Noblesse /: pour conserver la splendeur de son Etat:/ come il est defendû de pécher

contre les

les Comandements de Dieu, & la Loi de la Nature. Et puisque la condition de la Vie Citadine est si fortement méprisée, les Juifs aïand un esprid plus souple, & plus pervers, & aïand en même tems l'ame plus portée à la basesse, & à l'endurement, ils remplaçend aisement l'etat de bourgeoisie.

D. Mais j'observe par là, que le Noble perd sa Splendeur, aussitôt qu'il devient util à la Societé, soit par quelque métier, ou Negoce?

R. Sans doute puisqu'en Pologne l'on n'abhorre, & méprise pas tant le Vol, & la perfidie, que le Comerce, ou quelque Métier. —

D. Il s'ensuit donc de là, que la Noblesse doit être dans la plus grande indigence.

R. Tout au contraire, elle devroit être très opulente; puisque la Noblesse en Pologne signifie autant qu'un Mo-narque absolû sur le Trône.

D. Expliquez ceci plus clairement?

R. Avec plaisir: Je vous direz donc, qu'en Pologne, les Nobles sont les — Propriétaires des Biens-fonds, — qu'ils sont des Seigneurs absolûs, puis-qu'ils ne sont soumis, & dependants de qui que ce soit; ils ne conaissent d'autre Maître, que la Loi, qu'ils se constituent eux mêmes, & qu'ils —

n'observent

ru

n'observent que quand il leur plaît; en un mot, ils en agissent avec elle, avec tant de familiarité, comme avec leur Créature.

D. Qui est ce qui constitue, & paie les Impôts?

R. C'est la Noblesse qui constitue les Impôts, & ce sont les Païsans, les Bourgeois, les Juifs, & les Prêtres qui les paient; car coment devroit-Elle se charger d'Impôts elle même? Si la Noblesse donne quelque chose c'est sous le nom d'Offrande, car il faut bien enfin faire une distinction entre le Dominateur, & le Sujet!

D. Mais outre ceci, quels sont les autres Prerogatifs de la Noblesse?

R. La Noblesse possède aussi les Biens Roïaux, les Biens sujets au Droit de Caduc, & les Confisqués; en un mot le Roi qui règne, doit par l'authorité de sa Dignité, tout distribuer; et la Souveraineté de la Noblesse tout s'approprier.

D. Le Roi en Pologne, comment occupe-t-il le Trône de la Nation?

R. Le Roi élû par une Election libre, est conçû dans le Sein de la République, sous le Voile de la Liberté de la Noblesse, par la Co-operation de

De

quelque Puissance Voisine.

D. Que signifie le Roi dans sa Dignité?

R: En Pologne le Roi seul forme un Etat complet, quoiqu'en effet il n'est naturellement qu'une Personne.

D. Et dans le Gouvernement de la Nation, que signifie le Roi?

R: Pendant son Election, le Roi signifie tout, et après avoir pris les rênes du Gouvernement, il ne signifie plus grand chose.

D: Comment le Roi elû en Pologne signifie-t-il beaucoup pendant son Election?

R: Come la Nation ne veut rien faire
pour le bien publique, Elle assigne donc
au Roi, de s'engager par les Pacta
Conventa de satisfaire à tous les be-
soins de l'Etat; Or, le Roi signifie
donc alors, ce qui devrait être toujours
le bût de toute la Nation.

D. Et pourquoi signifie-t-il peu après
avoir pris le Gouvernement?

R: Parceque le grand pouvoir des
Seigneurs, qui profitent des dissensions
de la moindre Noblesse, ne Lui
permet pas de rien faire. Car le Gou-
vernement Militaire, les Magistra-
tures des Villes, l'inspection du Trésor

la

la Sûreté même du Monarque, tout enfin est mis entre les mains des Ministres.

D. Qu'est-il donc resté du pouvoir Monarchique.

R. Rien autre chose que, la Convocation de la Diète, la Dispensation des Charges, et la Signature des Privileges de foires.

D. Par l'authorité, & au nom de qui, cite-on aux Jugements?

R. Au nom du Roi; Excepté les Citations du Grod, où les Starostes en qualité de Lieutenants du Souverain font briller leurs noms.

D. Combien d'especes de Juges y-a-t-il en Pologne?

R. De deux especes, Sçavoir les Siegers, & les Temporels, c, à, d. les Venaux, et les Stipendiés.

D. Quels sont les Juges Viagers?

R. Ce sont les Starostes de Grods, & les Juges Terrestres qui sont Viagers; Pour les Députés ou Juges des Tribunaux, & des Comissions, avec leur Titre d'Excellence! ce ne sont que des Juges temporels.

D. Quels sont les Juges mercénaires, & quels sont les Stipendiés?

R. Les Starostes de Grods achettent les Starosties, avec le Droit de juger, & ce sont là les Juges mercénaires; quant aux Juges qui viennent aux Condescendances, ils ne sont pas venaux, mais Stipendiés, & sur-tout là, où il s'agit de faire des partages, ou Répartitions. Pour les Juges des Tribunaux

ils

ils sont d'ordinaire Stipendiés, & loués à diverses Conditions. 10

D. Qu'entendez Vous par diverses Conditions?

R. Il y a des Deputés, qui dans tous les Procès doivent obeïr, & se conformer aux intentions de S: E: Mr. N.N. mais cela avec tant de ponctualité, comme si il dependait de Lui, ou qu'il serait son Serviteur. Il y a quelque fois d'autres Députés qui ne sont engagés que pour juger & soutenir une seule Cause, & qu'après que celle-ci a été jugée, il peut derechef prendre des nouveaux engagements.

D. Quels sont les attribûts particuliers de la Noblesse de Pologne?

R: Ce sont la Liberté, & l'Egalité.

D. Comment l'Egalité peut-elle par l'authorité de la Loi, égaliser les dispositions de la Providence?

R. Les Nobles de Pologne étant des hommes, il s'en trouve des Riches, & des Pauvres, des Sçavants des Ignorants, des Spirituels & des Stupides, cependant le principal Privilege de leur Constitution consiste en cela, que nonobstant tous les Caprices du Sort ils sont pourtant tous égaux & aussitôt que quelqu'un est Noble en Pologne, l'indigence & la Stupidité ne doit plus lui appartenir, mais cela le rend supérieur à tout ce que la Providence distribue avec modération au reste du Genre humain.

11

D. Quand est-ce que cette égalité de la Noblesse brille dans la Nation ?

R. Aux Diétines.

D. Combien de tems l'un est-il égal à l'autre ?

R. A peu près aussi long tems, qu'il arrive à un Comédien sur le Théâtre d'être Achille César, Enée, ou quelqu'autre Héros.

D. De quelle façon cela se fait-il ?

R. Cela se fait dans chaque Province differement.

D. De quelle façon l'Egalité des Nobles, existe-t-elle en Grande Pologne ?

R. En Grande Pologne il y a des Nobles qui battants le pavé des Villes, sont des Manants, des Fainéants, des Ivrognes,

Ces

& très souvent même des Brigands; à l'ap:
:proche des Diétines, les Citoïens les plus
à leur aise font tourner leurs vieux unifor:
:mes, et en pârent ces Vauriens: Un chacun
d'eux amene sa bande qu'il tâche d'ivrer,
les Titrant toujours de freres, & Voila toute
suite en quoi se montre l'egalité.

D. Et dans la petite Pologne, comment peut-
on se montrer égal?

R: Comme les Seigneurs y ont des Vastes
Domaines, & des grandes Starosties,
où ils ont des Nobles qui leur païent
le Loïer, & qui par leur indigence, leur sim-
-plicité, & leurs travaux ne different en
rien de leurs Sujets, c'est-à ceux là qu'ils
ordonnent

12

ordonent d'aller aux Diétines, come à la Corvée, & y élir un tel pour Nonce, ou Député, & que si le parti contraire s'y oppose, qu'ils se battent d'après l'usage contracté dans cette Contrée, à l'occasion des disputes de Frontières. L'on ne néglige pas de donner amplement à boire à cette populace de Nobles, tant de l'Eau de Vie, que de l'hidromel, et de les titrer solemnellement de Messieurs mes frères, en s'egozillant toujours à crier: Vive l'Egalité & la Liberté! Et dans ceci l'on reconnait de nouveau l'égalité des Nobles, que ce même qui à la persuasion du Kanczuch avait été contraint d'aller faire la Corvée, devient dans un autre moment de nouveau

égal à son Maître. L'on peut dire à peu-près la même chose du fretin minutieux de la Noblesse du reste des Palatinats de Pologne.

D. Quelle sorte de Comerce y-a-t-il en Pologne?

R: Le Comerce de Pologne est de deux espèces: l'un provenant des Productions Terrestres, nécessaires aux besoins de la Vie; l'autre est le Politique derivant de la fantaisie de la Noblesse; & qui n'est propre uniquement qu'à la Nation Polonaise.

D. De combien d'espèces ce Comerce est-il?

R: De deux espèces, sçavoir le Comerce chez l'Etranger, & celui dans le Païs.

D. Quel est le vrai Comerce des Polonais avec l'Etranger?

R: C'est la Vente des avis des Cabinets étrangers, aux Influences, & Conjonctures; Cependant ce Comerce ne se fait que par les Sénateurs, les Ministres, & les Dignitaires du Pays; car la petite Noblesse ne peut être considerée dans ce trafic, que come des Revendeurs, ou des Mercerots.

D: Quel est le Comerce intérieur des Polonais?

R: C'est la Vente de la Justice, de se louer pour les Diétines, & de débiter les Charges & les Dignités.

D. Quel profit la Vente des Charges, & Dignités peut elle procurer?

R: Celui qui vend sa Charge, prend de l'argent come si c'était pour des Marchandi-ses, & c'est ainsi que les Dignités se sont accumulées en Pologne, car nous y voïons des Senateurs, des Ex-Senateurs; des Dignitaires, des Ex-Dignitaires; des Starostes des Ex-Starostes &c. &c. &c.

D. Mais outre ce trafic, les Polonais n'ont-ils pas encore un autre Comerce entre soi?

R. Oui, c'est la Cession des Biens aux Créanciers, per Prioritatem.

D. Et cela coment? car il me semble que quand quelqu'un cède ses Biens, cela doit être suffisant pour païer ses dettes?

R. C'est bien dit; puisque c'est ainsi dans

tout l'Univers, hormis en Pologne, où les Seigneurs prodigues, aïant dissipés tout leur Bien, & aïant fait plus de dettes qu'ils ne sont en état de païer, ils cèdent leurs Biens, au double, & au triple de ce qu'en effet ils valent.

D. Les Armées de Pologne ont elles été nombreuses jusqu'ici?

R. Jusqu'à présent, les forces de la Pologne, au lieu d'être nombreuses, étaient de deux espèces, c. à. d.e les unes étaient des Trouppes Polonaises, & les autres sur le pié des Troupes Etrangères.

D. La division des Trouppes Polonaises etait-elle nombreuse?

R. Oui.

R. Oui assûrement, car il n'y avait pas de Senateur, de Ministre, ou de Dignitaire de la Couronne qui n'ait eû sa Compagnie d'hussard, ou de Cuirassier, auxquels ils faisaient porter des Porte-Epées au Sabres.

D. Quels etaient les fonctions des Trouppes Polonaises?

R. La Noblesse de cette Cavalerie était obligée de se rassembler à la Revûe generale de la Comission de Radom, & aux Diétines, pour assister à S. E. le Grand Général, en sa qualité brillante de Dispensateur du Sang des Citoïens.

D. Et les Trouppes sur le pié des Etrangères, quelles fonctions avaient elles?

R: De monter la Garde à Piotrkow, & Lublin, pendant la durée du Tribunal, & de tirer solemnellement pendant les Grands Diners, lorsqu'on buvait la Santé Prosperitas Reipublicæ!

D. Qui est le Chef des Troupes de la République?

R: C'est le Grand-Général.

D: Qu'est-ce que c'est que ce Commandant Suprême?

R: C'est un Grand-Général d'une très petite Armée; son Commandement n'étant déja plus formidable devant l'Ennemi — commençait déja à être extrêmement despotique, & oppresseur des Citoïens.

D. En

D: En quoi consiste l'authorité du G. Général?

R: A rompre les Diètes; à exciter des soupçons contre les Rois; à élire ses Nonces despotiquement aux Diètines; à pourvoir les Tribunaux de Deputés de sa Création; à usurper le bien d'autrui; En un mot à troubler les Jugements & Magistratures du Païs, & à être le Médiateur inter Majestatem, & Libertatem.

D. Il semble donc que la République aïant des choses si contraires au bon sens dans son Gouvernement, doit être sujette très souvent à des rencontres fâcheuses?

R. Tout ceci cela n'est que trop certain, mais en même tems conforme à la forme

forme

forme de son Gouvernement qui est le con-
-traste de celui des autres Nations. 16

D: Coment entendez vous cela?

R: Observez d'abord que la Pologne est rarement sujette à quelque revers de la Nature; Car les tremblements de terre y sont inconnûs, rarement l'on y voit la Peste, la famine y est bannie, & la Guerre une chose impossible.

D. Coment la Guerre y est-elle une im-
-possibilité?

R. Puisque l'on a depouillé la Po-
-logne de la Prusse, d'une partie de la Petite-Pologne, & d'un morçeau de la Lithuanie, & que tout ceci a pû

se faire

sans Guerre, sans verser une goutte de Sang, enfin sans décharger un fusil.

D. Quelles sont donc les adversités qui oppriment la République?

R. Elle a les siennes propres, tout à fait contraires à celles des autres Nations, sçavoir les Interrègnes, les Confédérations, les Elections, les Pacifications, & les Amnesties; Par ces formes de Gouvernement la République s'affaiblit & s'extenûe à un tel point, que cela lui vaut bien en vérité, toutes les Pestes, tremblements de terre, & d'autres fléaux possibles.

D. Qu'est-ce que c'est que l'Amnestie?

R. C'est

R: C'est le point de patience de la Philosophie Stoïcienne, changé en Constitution du Gouvernement de Pologne lorsque la République daigne généreusement pardonner, tous les vols, meurtres, incendies, & autres violences qui ont été commises pendant un Interrègne témoignant par là de la Clemence dans la forme de son Gouvernement, & de la patience dans les torts & outrages commis envers les Citoïens.

Aveu, ou Confession du Gouvernement de Pologne.

Je Crois & Confesse la Liberté de l'Etat Equestre de Pologne, Créatrice de tout désordre

Oppression, dédain, & mépris, qui a privée le Paisan du Droit humain, & le Bourgeois du Droit de Citoïen! — Qui a fait naitre l'ab-solutisme des Grands, qui excitent l'animo-sité, la bassesse, & la division entre les Nobles qui formenz des partis animés par l'atrocité & l'audace des puissants. — Je crois en outre, que le Roi esz privé de l'authorité convenable à la Majesté, qui souffre & avâle innocemend, très frequa-menz des insolents reproches, qu'on Lui fait concernand les désastres du Païs; qui ne sond cependand occasionés que par le susdit absolutisme. — Je crois aussi, que les Trouppes, le Trésor, la

Sûreté

des Loix, & celle de la Capitale, etant divisé entre quatre Dignités, sont la Cause commune de l'oppression, du pillage, de la persécution, & de l'injustice. — Je ne crois pas moins non plus dans la Corruption des Senateurs & des Nonces; Je crois à n'en pouvoir point douter à leur Co-intelligence avec les Ministres Etrangers, qui ont appris à connaitre leur Caractère & leur avidité. — Je crois en la Résurrection d'un Pouvoir étranger pour former Notre désastre. Je crois de même au Parjure & Perfidies journaliè-res, & qu'enfin nous aurons un jour un meilleur Gouvernement en Pologne. Ce que Dieu donne, Ainsi-soit-il!

839

